

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mélissa Beaulieu		Date d'inspection Le 23 juillet 2026	
Nom de l'établissement Garderie centre éducatif les petits pas 2		Numéro de permis 2018347	
Adresse 210 rue Mgr Martin Est Saint-Quentin NB E8A 1V4		Numéro de téléphone (418) 509-8401	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Mahee Bujold	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	24 juil. 2026	23 juil. 2026

Commentaires: La cabane a été enlevée du parc extérieur. La lacune est maintenant conforme.

Commentaires généraux

original signé par
Mahee Bujold

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 23 juillet 2026

Date

original signé par
Mélissa Beaulieu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"